

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 12

Artikel: [Anecdotes]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182260>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce projet n'a rien qui me flatte ;
Rien de bon n'en résultera :
J'entends qu'on respecte ma chatte,
Sinon... son chat s'en souviendra !
.....

Il est trop tard, la chose est faite ;
Son chat est devenu l'époux
De ma blanche et tendre minette,
Qu'il entoure de soins jaloux.
Chose étrange que la nature !...
Pourquoi vouloir la violenter ?...
Dans sa marche constante et sûre,
Elle finit par l'emporter.

Mais bref, je tiendrai mes promesses ;
Et si nos deux chats sont heureux,
S'ils s'enivrent de leurs caresses,
Fanchette et moi ferons comme eux.

E. C.

Un berger du Jorat avait sous sa houlette soixante moutons et deux chiens. Il y a trois jours, en rentrant au bercail, une brebis et un chien lui manquaient.

Le lendemain, chien et brebis n'avaient pas donné signe de vie. Que leur était-il arrivé ?

La brebis avait mis bas deux agneaux. Le fait n'est pas très commun, mais pourtant il se produit encore assez souvent.

Le chien avait cherché à ramener la mère et les enfants à la ferme ; mais comme aucun n'était en état de marcher, il s'était couché auprès de la petite famille et était resté deux jours à veiller sur la brebis et les agneaux.

Pendant ces quarante heures, les petits avaient tété la mère, la mère avait brouté l'herbe, le pauvre chien était resté, sans boire ni manger, à son poste.

Une paysanne apportait l'autre jour au relieur un psaume, sur la couverture duquel nous avons lu cette inscription :

« Ce psaume appartient à ***. Il lui a été fait de
» cadeau par Monsieur le pasteur, pour l'encoura-
» ger à chanter les louanges de Dieu à quatre
» parties. »

Une bonne mère écrivait ce billet à la maîtresse d'école :

« Mademoiselle, je vous prie d'user de beaucoup
» de ménagements envers ma petite ; elle est très
» faible. Vous pouvez compter, Mademoiselle, que
» je tiens beaucoup à ce qu'elle s'instruise ; je lui
» donne de l'huile de foie de morue. »

Un juré supplémentaire. Dans le territoire de Wycoming (Etats-Unis), les femmes possèdent depuis trois ans absolument les mêmes droits politi-

ques que les hommes ; ainsi, tout jury est composé de six hommes et de six femmes. Il y a quelques semaines, un individu passe devant les assises ; il est condamné ; mais il apprend que, pendant la délibération, une des jurées est accouchée d'un garçon. Il s'est aussitôt pourvu en cassation, arguant que la loi défend, sous peine de nullité, l'entrée de n'importe quel individu dans la salle du jury.

Un député d'Aigle avait la manie de parler à tout propos dans ses discours de *l'œil de la Providence*. Un député du Gros de Vaud finit par lui dire : Je crois bien qu'à Aigle l'œil de la Providence ressemble au *guillon* d'une fuste.

En 1847, un volontaire, originaire de la Suisse allemande, et récemment reçu bourgeois de Martherenges, montait la garde au poste de la poudrière de Moudon. Passe une ronde. — Qui vive ! crie la sentinelle ? — Patrouille ! — *Ha pien !* répond le volontaire, *attendez un bêtif moment le gaporal hy fa pientôt fénir !*

Casino-Théâtre. — La représentation de la *Cagnolte* n'a été qu'un long rire provoqué et entretenu par les situations comiques de braves provinciaux, en partie de plaisir à Paris, où ils vont dépenser le produit de leurs soirées de jeu, versé dans une tirelire ou cagnolte. Cette pièce, qui a fait son apparition il y a quelques années au Palais-Royal, n'y a eu qu'une durée éphémère. Il s'y déroule une foule d'incidents, très amusants il est vrai, mais qui ne sont reliés par aucune idée, aucune intrigue intéressante.

Avec de tels éléments, on comprendra qu'il faut d'excellents acteurs pour en faire réussir la représentation. Aussi le succès de celle de jeudi est-il le meilleur éloge qu'on puisse donner à MM. Allaume et Boisselot et à Mmes Olivier et Angèle. M. Allaume s'est vraiment surpassé ; c'est un comique excellent, qui se fait de plus en plus apprécier sur notre scène, où nous désirerions le voir revenir l'an prochain.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

Théâtre de Lausanne.

Direction de MM. F. Lejeune et A. Vaslin.

DIMANCHE 23 MARS 1873

LE JUIF-ERRANT

Grand drame fantastique, avec apparitions et apothéose, en douze tableaux, tiré du roman par Eugène SUE.

On commencera à 7 heures précises.

JEUDI 27 MARS (15^e rep. hors abonnement).

Clôture des représentations du jeudi.

BÉATRIX

OU

LA MADONE DE L'ART

Comédie en cinq actes, par LEGOUVÉ, de l'Académie française.

L'HÉRITAGEComédie inédite en un acte, par M^{me} Beck-Bernard, de Lausanne.

On commencera à 7 heures et demie précises.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.